

Qui doit actualiser son dossier unique Monétique ?

C'est une procédure OBLIGATOIRE pour toute personne désirant inscrire ses enfants à au moins une des activités suivantes : restauration scolaire, accueils du matin et du soir, études surveillées, accueil de loisirs (sur réservation), stages de l'école multisports (sur réservation), crèche et halte-garderie.




La réactualisation du dossier permet de calculer le tarif applicable à chaque activité.

LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUÉ DÈS LE 1^{er} JANVIER POUR TOUT DOSSIER NON-ACTUALISÉ

Comment actualiser son dossier ?

- ✓ Soit en vous connectant sur le portail famille (portail.lemeesurseine.fr) grâce à vos identifiants* pour :
 - mettre à jour vos informations personnelles : numéro de téléphone, adresse, mail, accompagnateurs...
 - transmettre les pièces justificatives nécessaires au calcul du quotient familial
- * Cliquez sur « contactez-nous » sur la page d'accueil du portail famille pour obtenir vos identifiants.
- ✓ Soit en envoyant par mail monetique2@lemeesurseine.fr, les pièces ci-dessous et la fiche de renseignements que vous trouverez sur le site de la ville www.lemeesurseine.fr, Paiement en ligne, puis Monétique.
- ✓ Soit en vous présentant à l'Espace Accueil avec les pièces justificatives aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de ville.

Pièces justificatives obligatoires

- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition 2020** des revenus de la famille vivant sous un même toit : père, mère ou conjoint(e)
 Vous pouvez l'obtenir immédiatement en le téléchargeant sur la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr - cliquez sur "Accéder à mon espace" ou sur "Mon espace, Particulier"
- Le dernier bulletin de salaire ou une attestation récente de Pôle Emploi ou la notification de versement C.A.F** si bénéficiaire du RSA, PAJE...
 Pour déterminer le tarif des prestations municipales, l'avis d'imposition des personnes vivant au foyer ou les bulletins de salaires doivent être fournis au dossier. Dans le cas de la non-présentation de ces justificatifs, **le tarif maximum sera appliqué automatiquement.**
- Attestation de la CAF** (attestation de versement) :
 Demandez-la sur le site internet www.caf.fr ou à la borne interactive installée à la Caf.
- RIB** si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique.
- En cas de séparation** : une **copie du jugement** pour la garde de l'enfant.
- Pour une naissance** : une **copie du livret de famille** ou un **extrait d'acte de naissance**
- Un justificatif de résidence** datant de moins de 3 mois (quittance de loyer ou facture EDF/GDF, eau...)
- Les pages vaccination du carnet de santé de l'enfant** si l'enfant a reçu des vaccins depuis le dernier calcul de quotient familial

Pour les utilisateurs hors commune joindre les mêmes documents obligatoires, sauf l'avis d'imposition. Le tarif hors commune étant appliqué systématiquement.

Les avantages d'utilisation du Portail Famille

✓ Gérer votre compte :

- ✓ Accéder à vos informations personnelles
- ✓ Mettre à jour votre compte famille :
 - Dossier famille : adresse, téléphone, situation familiale...
 - Dossier enfant : fiche sanitaire, personne autorisée à venir chercher l'enfant....
- ✓ Préinscrire votre enfant aux accueils de loisirs et aux stages multisports

✓ Gérer vos factures et vos paiements :

- ✓ Consulter et imprimer vos factures Monétique
- ✓ Consulter votre solde
- ✓ Effectuer un paiement en ligne

✓ Contacter l'Espace Accueil et se connecter au site de la Ville du Mée-sur-Seine en un seul clic

Écran d'accueil du portail famille



The screenshot shows the homepage of the family portal. At the top, there is a banner with the logo 'leMée sur Seine' and a photo of children. Below the banner, there is a navigation menu with options like 'Mon compte', 'Déconnexion', and 'Visiteur'. The main content area is divided into several sections: 'Mairie du Mée sur Seine' with contact information, 'DOSSIER MONÉTIQUE' with links to invoices and renewals, 'ACTUALITES' with news about school year 2017/2018, and a 'Connexion à votre espace' section with a login form for 'Identifiant' and 'Mot de passe'.

Vous ne possédez pas de compte Famille ?
 Il vous suffit d'envoyer un mail à monetique2@lemeesurseine.fr
 Ou de cliquer sur « contactez-nous » sur le page d'accueil du Portail Famille
 Ou d'appeler l'Espace Accueil au 01 64 87 55 45

Pensez également à l'application LE MÉE PRATIK

Application mobile officielle de la ville du Mée-sur-Seine

Où que vous soyez, équipé(e) de votre application, vous pouvez aisément vous déplacer dans la commune, être informé(e) de l'actualité, communiquer avec vos amis, signaler à la mairie un problème, voire réserver une place de spectacle ou le prochain stage sportif de votre enfant.

